



*Quelques échos de la rencontre
du 14 novembre 2006*

« Familles recomposées, un défi à relever... »
Rencontre organisée dans le cadre du Contrat de Ville de Chaumont
et du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
(REAAP)



Intervenante

Sylvie Cadolle, *Sociologue, Maître de conférence à l'Institut
Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Créteil.*



Animation

Marie-Odile Scheid, *Conseillère Sociale à la CAF*
Edris Abdel Sayed, *Sociologue, permanent à l'Association Initiales*



*Dossier réalisé à partir du document transmis par l'intervenante
et des notes prises par Marie-Claire Richard et Anne Christophe*

I. « Familles recomposées, un défi à relever... », *la conférence*

La parentalité dans les familles recomposées

En 1999, sur 18,2 millions de jeunes de moins de 25 ans, 16,3 vivent dans un foyer parental. Un quart de ceux-là, 3,8 millions, habitent avec un seul de leurs deux parents. Parmi eux, 1,1 million habitent avec un beau-parent, plus 500 000 enfants qui habitent avec leurs deux parents et un demi-frère ou sœur, cela fait 1,6 millions d'enfants en famille recomposée, soit une progression de 11 %, depuis 1990, du nombre d'enfants qui habitent dans 708 000 familles recomposées (pour 1,6 millions de familles monoparentales). Parmi les enfants qui vivent dans des familles recomposées, 37 % des enfants vivent avec leur père, 63 % avec leur mère. Et les démographes ne prennent pas en compte tous les enfants dont le parent avec lequel ils ne résident pas, revit en couple.

Mais qu'est-ce qu'un beau-parent ? Et qu'est-ce que vivre un nouveau couple change au fait d'être parent ?

Depuis des temps immémoriaux, dans les contes, les mythes, la littérature, les documents autobiographiques, le remariage du parent constituait la figure même du malheur des enfants : la marâtre était toujours présentée comme jalouse, cupide et cruelle, et le parâtre apparaissait souvent comme un usurpateur et même comme l'assassin du père. En rupture totale avec cette tradition, en une vingtaine d'années, une nouvelle mythologie s'est construite à propos des familles recomposées, celles-ci à peine sorties de l'ombre et apparues sur la scène médiatique : ces " nouvelles tribus " heureuses seraient le modèle des familles de demain. Elles suscitent intérêt et sympathie, faisant office de laboratoires d'expérimentation d'un nouveau lien familial. Nous avons besoin que les recompositions soient un succès : elles doivent concilier ce que peuvent avoir de contradictoire l'intérêt de l'enfant, valeur fondamentale de notre société, et l'inéluctabilité de la séparation des couples que l'amour n'unit plus. Elles sont chargées de rassurer ceux que les familles monoparentales inquiètent, de réparer ce qui, du lien social, semble brisé par les séparations. Or, une enquête auprès des divers acteurs, parents, beaux-parents et beaux-enfants, des recompositions familiales fait apparaître que la pluriparentalité, où les parentalités s'additionneraient harmonieusement est un idéal rarement réalisé.

I- On ne refait pas sa vie : l'héritage du passé

Plus que toutes les autres familles, les familles recomposées sont les héritières du passé. L'idée selon laquelle l'enfant a un tel besoin d'une cellule familiale sur le modèle de la famille nucléaire, qu'il valait mieux pour sa stabilité que le parent non gardien s'efface sur la pointe des pieds et que le beau-parent s'y substitue, constituait un terrible déni du passé, elle a été heureusement abandonnée.

a) Le passé de la première famille

Mais un autre déni concerne la place souvent secondaire du père auprès de ses enfants dans le passé familial. Une relation intime et chaleureuse avec un père chaleureux et attentif ne s'oublie pas et supporte l'intermittence des contacts. Mais bien souvent, la cohabitation entre le père et l'enfant a été brève, le père s'est peu occupé du jeune enfant, et le lien père-enfant reste fragile quand il s'agit de traverser les épreuves d'une séparation dans le quotidien.

Un deuxième déni concerne celui des séquelles du passé conjugal. Les conflits, les motifs et les modalités de la séparation et du divorce pèsent fortement sur la possibilité ouverte à l'enfant de garder ses relations avec ses deux parents. La norme de plus en plus prégnante du bon divorce, énoncée par les psychologues, les magistrats, et diffusée par les médias est cruelle à l'égard de celui qui se sent victime d'un conjoint qui n'a pas respecté une condition essentielle du mariage ou de la vie en couple. La tendance à considérer tout

divorce comme une faillite commune laisse le plus faible ou le plus blessé à la merci d'une négociation privée qui est souvent un rapport de forces, quand le droit est muet et refuse de reconnaître que l'un a des torts envers l'autre. Alors les conflits perdurent et ruinent toute possibilité de coopération. En revanche, une séparation ou un divorce amiable qui laisse subsister de l'estime entre les ex-conjoints, permet au père de jouer un rôle plus actif et de garder une relation plus intime avec son enfant. Ce passé familial ou conjugal va peser sur l'organisation post-conjugale et s'imposer plus ou moins fortement au beau-parent qui n'occupera éventuellement une place parentale que si celle-ci est vacante. Et c'est l'ensemble des conditions d'entrée dans la vie familiale des enfants (si le beau-parent est ou non l'objet de la haine ou de la jalousie de l'autre parent à son égard, ce qu'il va perturber ou arranger de la vie des enfants, leur âge ou leurs attentes) qui va jouer sur le type de relation que le beau-parent pourra instaurer avec eux. Lorsque la recomposition a eu pour effet de réparer pour le parent ce que la séparation avait eu de douloureux, la relation avec le beau-parent est plus positive que si le beau-parent est tenu pour responsable du malheur des enfants.

b) La trajectoire biographique du beau-parent

Il faut aussi mettre l'accent sur le moment où la recomposition intervient dans la trajectoire biographique du beau-parent. Le temps de la parentalité dans la biographie détermine en partie le sens qui est donné au fait d'être beau-parent. Les belles-mères qui ne sont pas mères au moment de la recomposition ont le désir d'avoir un enfant avec leur conjoint et cet enfant légitime leur place dans la famille de leur bel-enfant. C'est un projet familial qu'elles ont, et elles y intègrent les frères et sœurs de leur propre enfant d'autant mieux qu'elles ont eu le temps d'établir avec eux des relations affectueuses avant d'être requises par leur maternité. Elles s'engagent davantage et elles font une place à ceux qui seront les frères aînés de leur propre enfant. Les beaux-enfants quant à eux, très liés en tant que frères germains, considèrent leurs demi-frères comme leurs frères à part entière. Ce n'est pas toujours le cas de leurs quasi-frères, à l'égard desquels ils peuvent avoir de l'amitié comme s'ils étaient des frères, mais aussi parfois des sentiments distants ou négatifs, se plaignant par exemple de leur mauvaise éducation qu'ils doivent supporter malgré eux.

Une belle-mère qui a déjà des enfants a moins souvent le désir d'en avoir encore, et son projet de recomposition est plus conjugal que familial. Elle risque d'échouer à traiter à l'identique ses enfants et ses beaux-enfants, et la différence de traitement sera interprétée comme favoritisme. Cette "partialité" contrarie sa relation avec ses beaux-enfants et occasionne fréquemment des conflits dans son couple. La trajectoire familiale des belles-mères joue aussi dans leur engagement affectif auprès de leurs beaux-enfants.

La question est particulièrement problématique pour la belle-mère gardienne que son mari laisse en général en première ligne face à un enfant qui lui est parfois d'emblée hostile et dont elle doit pourtant prendre en charge à la fois l'entretien matériel et l'éducation. La caution de la mère est un enjeu très important pour le beau-parent dont il ne peut se passer que rarement pour établir une bonne relation avec le bel-enfant.

C'est l'histoire de l'ensemble des acteurs qui influe sur les attentes que chacun construit à l'égard des autres membres de ce système relationnel qu'est une recomposition familiale.

c) Les trois logiques de recomposition

- La logique de substitution

Le parent extérieur est absent, éloigné. Il y a une place à prendre. La recomposition s'est faite avec quelqu'un de jeune, qui n'a pas encore fait sa famille.

- Le couple conjugal est séparé mais le couple parental demeure

La relation avec le beau-parent est ici optionnelle, périphérique voir marginale.

- La mère assume toutes les responsabilités éducatives.

Le beau-père n'a pas toujours envie de s'engager. Sa place reste optionnelle. La mère

cherche à éviter le conflit entre les grands adolescents et le beau-père.

II- Le beau-parent, une place incertaine, des relations optionnelles avec le bel-enfant

a) Les incertitudes des normes

Les familles sont institutionnalisées dans la mesure où des normes et des rituels bien établis régissent les interactions entre leurs membres. Les chercheurs américains et français ont noté à quel point les familles recomposées manquent de normes qui guident les familles traditionnelles (Cherlin, 1978). Dans la mesure où il y a une plus grande liberté d'action, il y a un plus grand risque de conflit. Rien ne va de soi dans les familles recomposées. Ces incertitudes normatives engendrent souvent tensions et souffrances, personne ne sachant bien ce que les autres attendent de lui et ce qu'il peut attendre d'eux.

b) Les tensions de l'intimité

Les adultes, acteurs de la recomposition, expriment (pour la majorité d'entre eux) une certaine satisfaction devant la recomposition qu'ils ont voulue, même s'ils n'ont pas choisi les enfants de leur conjoint. Ils estiment que ça se passe plutôt bien dans leur famille. Les beaux-enfants expriment un point de vue différent. La relation adulte-enfants n'est pas symétrique. La recomposition a été imposée aux enfants qui expriment fréquemment une amertume critique vis-à-vis des choix de leurs parents, que ce soit le choix de la séparation elle-même ou celle de leur nouveau partenaire. Presque tous mentionnent les effets douloureux pour eux de cette séparation, quelles que soient les modalités de garde. Cependant ils reconnaissent à leur parent le droit de revivre en couple, et sont soulagés pour lui qu'il ait le dynamisme de se lancer dans une nouvelle relation. Ils n'osent pas trop exprimer à leur parent leur hostilité à l'égard de leur beau-parent. Ils savent que leur parent se trouve écartelé entre l'amour filial et le désir de vivre en couple. Ils veulent lui éviter le déchirement d'avoir à choisir. Ils cachent leurs sentiments et laissent leur parent s'illusionner : *“ Devant mon père, il m'arrive de la critiquer, mais il ne sait pas le quart de ce que je pense ”*. Vérité des enfants et vérité des parents différents.

La littérature enfantine contemporaine présente presque toujours des beaux-parents qui font une intrusion difficile dans la vie de l'enfant, mais qui, par la suite, réussissent à l'apprivoiser. Minimiser les difficultés de la cohabitation soudaine entre des enfants et des adultes que rien ne liait et qui ne se sont pas choisis, semble relever d'une prise de position volontariste. En effet, certaines dimensions négatives ne sont perceptibles que si on écoute les beaux-enfants en leur garantissant l'anonymat. C'est ainsi que, dans la moitié seulement des cas, le bel-enfant affirme qu'il chercherait à garder contact avec son beau-parent, en cas de décès de son parent ou de rupture du couple.

Beaucoup de belles-mères non gardiennes¹ sont présentées comme des étrangères, mal connues du bel-enfant qui ne se rend chez elle que le week-end et pour des vacances. Ces femmes ne jouent aucun rôle éducatif et n'ont aucun lien affectif, ni positif, ni négatif, avec lui. Il arrive que la relation se détériore, quand beaux-parents et beaux-enfants vivent ensemble dans le quotidien, surtout quand les enfants sont adolescents. Les beaux-enfants expriment parfois, sans mauvaise conscience, certains de leur bon droit, leur jalousie, leur mépris, ou leur agressivité à l'égard de leur beau-parent.

Alors que les beaux-parents avouent rarement leur jalousie vis-à-vis de leurs beaux-enfants, la ressentant comme un sentiment mal accepté socialement de la part d'un adulte, les beaux-enfants la lisent clairement dans le comportement du beau-parent, dont ils troublent l'intimité amoureuse avec leur parent. Et ces beaux-enfants expriment sans détour leur propre jalousie, eux qui jouissaient de l'exclusivité de l'amour de leur parent

¹ Nous continuons à utiliser cette terminologie courante bien qu'elle ne soit plus pertinente depuis la loi du 8 janvier 1993 qui édicte le principe de l'autorité parentale exercée en commun par les parents après leur divorce. Le juge ne fixe la résidence principale de l'enfant qu'à défaut d'accord des parents.

avant l'intrusion du beau-parent. Ils reconnaissent volontiers leur comportement agressif ou leurs efforts pour se réassurer de leur primauté dans l'amour de leur parent. Pour un nombre non négligeable de beaux-enfants, leur beau-parent est l'objet d'un véritable mépris. Il est indigne du parent dont il est le nouveau conjoint et qui, d'après eux, n'a pas gagné au change. La comparaison avec le parent ne tourne presque jamais à l'avantage du beau-parent. Nous avons souvent rencontré l'expression de l'admiration des jeunes à l'égard de leurs parents. Alors qu'à partir de l'adolescence, les enfants sont réputés très critiques vis-à-vis d'eux, cela n'a été le cas que d'un tout petit nombre des jeunes enquêtés, et même chez ceux-là, on n'a pas entendu les expressions de mépris que les beaux-enfants utilisent sans vergogne à l'égard de leurs beaux-parents. Aucune norme ne semble en limiter l'expression. Peut-être même au contraire témoignent-ils confusément, par ce jugement négatif, du respect qu'ils portent toujours au parent auquel le beau-parent ne pourra jamais être substitué. Cette attitude renvoie, selon ces beaux-enfants, à ce qu'ils pensent être un rejet². Ils déclarent même être victimes de brimades et d'humiliations, sinon de violences de leur part. La seule évocation de ces moments pénibles provoque encore en eux une émotion douloureuse. Certaines remarques rapportées ont blessé des jeunes peu sûrs d'eux-mêmes. Il faut aussi noter que des contraintes éducatives comme dire bonjour, bien se tenir à table, finir son assiette, faire son lit, éteindre la lumière, rincer la baignoire, ranger son linge sale sont ressenties par eux comme des exigences du beau-parent cruelles et injustifiées. Les beaux-pères, qui sont presque tous gardiens³, suscitent de l'hostilité sinon de la haine quand ils veulent se faire obéir. Particulièrement à l'adolescence, les beaux-enfants ne supportent plus qu'un beau-parent veuille exercer la moindre autorité sur eux. Ils n'obéissent pas parce qu'ils n'ont aucune envie de lui faire plaisir. Leur parent est à leurs yeux le seul détenteur légitime de l'autorité, même s'il ne l'exerce guère. Plusieurs avouent d'ailleurs provoquer leur belle-mère par plaisir, par leur négligence, leur désordre, leur insolence ou parfois même leur vandalisme. Et ils peuvent être convaincus de son hypocrisie, quand elle se montre gentille avec eux devant leur père pour ne pas se mettre dans son tort vis-à-vis de lui, mais ravie quand elle arrive à les faire punir.

Les beaux-enfants reprochent souvent à leur belle-mère sa pingrerie, la rendant responsable de ce que leur père ne se montre pas généreux à leur égard, ne leur donne pas plus d'argent et de cadeaux, tandis que la belle-mère se plaint des goûts dispendieux de ses beaux-enfants ou du retard avec lequel ils prennent leur indépendance financière. Malgré l'activité économique des femmes, il semble normal qu'un homme qui vit avec une femme et ses enfants leur apporte un surcroît de bien-être matériel. Manifestement, la belle-mère comme les enfants se sentent des droits sur les revenus du père.

Les beaux-enfants reprochent souvent aux beaux-parents de vouloir obtenir d'eux de se soumettre à leurs règles sans leur témoigner l'affection et le dévouement d'un parent. Leur mère ne les a pas habitués aux mêmes exigences, et ils ne se conformeraient à ce type de demande que pour lui faire plaisir. Des beaux-parents font grief aux beaux-enfants de marcher sur les territoires de leur intimité avec un sans-gêne insupportable. Certaines situations explosives engendrent des crises d'autant plus violentes que les griefs se sont accumulés en silence pour ne pas rompre une harmonie familiale précaire à laquelle tient le parent qui a recomposé.

Faire des reproches parfois injustes à ses enfants, les déprécier, se laisser aller à un geste violent, ces modes éducatifs admis autrefois sont fortement stigmatisés aujourd'hui, mais néanmoins socialement tolérés à titre exceptionnel de la part des parents. Aux yeux des beaux-enfants, rien ne peut légitimer aujourd'hui de telles réactions de la part de leurs beaux-parents, et cette conviction est presque toujours partagée par le parent pour lequel elle peut constituer un motif de rupture. L'issue peut être aussi bien l'échec du couple que le départ du bel-enfant : quand ce choix est financièrement possible et que le bel-enfant approche de sa majorité, une chambre indépendante apparaît comme la seule solution, et elle est souvent adoptée. Alors que les jeunes cohabitent de plus en plus longtemps avec

² Dans notre enquête, de l'ordre de 1/6.

³ En 1994, parmi les 13-18 ans vivant avec un seul parent d'origine, 27% vivent avec leur mère et un beau-père, et 7% avec leur père et une belle-mère (Catherine Villeneuve-Gokalp, 1999)

leurs parents, du fait de l'arasement des seuils d'entrée dans la vie adulte et des difficultés du marché du travail, ceux qui sont issus de foyers recomposés prennent bien plus précocement leur autonomie. La sortie de l'adolescence et le départ du foyer beau-parental mettent un terme aux conflits.

En revanche, dans un tiers des cas, le bel-enfant décrit comme positive sa relation avec son beau-parent. Plusieurs beaux-enfants, surtout quand la différence d'âge est faible, ce qui est assez fréquent dans la mesure où les hommes se remettent souvent en couple avec des femmes plus jeunes qu'eux disent de leur belle-mère : “ *Ce n'est pas du tout une mère, plutôt une espèce de copine.* ” Et le beau-père peut être vu aussi par certains comme un copain plus âgé.

Pour assurer à la vie familiale une harmonie, une prudente abstention du beau-parent, quant à tout rôle éducatif, est très généralement requise. Alors que le suivi du travail scolaire est actuellement l'une des tâches qui mobilisent le plus les parents, conscients pour la plupart des enjeux que représente la réussite scolaire, la moitié des beaux-parents ne se sont pas occupés du tout du travail scolaire des jeunes – et notamment l'ensemble des belles-mères non gardiennes. Il est exceptionnel que le père non gardien chez qui les enfants passent le week-end, s'en préoccupe. Presque toujours, la belle-mère se garde d'intervenir. Même dans les milieux populaires, où le modèle de substitution est plus ancré du fait de l'importance déterminante du rôle économique du beau-père, il s'investit moins qu'on ne pourrait le croire dans un rôle parental. Ce qui est vrai des beaux-pères gardiens l'est encore plus des belles-mères non gardiennes. Celles-ci en restent en général au travail ménager, aux soins matériels, et parfois à la participation aux loisirs familiaux. La norme suivant laquelle le beau-parent n'a pas à se substituer au parent absent quand il n'a pas disparu semble en voie d'être intégrée par l'ensemble des acteurs de la recomposition, même dans les milieux moins favorisés. La question est de savoir si le parent non gardien, c'est-à-dire en général le père, assure bien avec la mère la charge éducative. Imposer à l'enfant des contraintes socialisantes : les parents unis eux-mêmes accordent moins d'importance qu'autrefois à cet aspect peu gratifiant du rôle parental, et il nous semble qu'il est tout à fait abandonné par beaucoup de pères non gardiens et de beaux-pères. Ainsi même le suivi scolaire n'est assuré ni par le père à une seule exception près, ni par la belle-mère au foyer non gardien. Quelques beaux-parents gardiens se sentent concernés et nous avons vu qu'ils se heurtaient le plus souvent à une grande hostilité de leur bel-enfant, puisque, surtout à partir de l'adolescence, réussir la relation avec son bel-enfant suppose un investissement faible du rôle parental.

Ce faible investissement éducatif des beaux-parents ne conduit pas à l'indifférence des beaux-enfants. Certains définissent leur beau-parent comme *plus important pour eux qu'un copain*, comme un ami, auquel on fait confiance, dont on attend qu'il apporte ses conseils et ses encouragements. Ils ont une certaine affection pour lui, même si cela ne se traduit pas par des gestes tendres. Ils pratiquent quelques loisirs ensemble, et s'apprécient assez pour que les jeunes affirment qu'ils continueront à le voir quoi qu'il arrive. Mais si une belle-mère trouve rarement la bonne attitude quand le père a une grande intimité et complicité avec sa fille et lui laisse tout faire, il arrive qu'elle rapproche sa belle-fille d'un père sévère auprès de qui l'enfant est intimidée. Une belle-fille décrit sa belle-mère comme ayant été pour elle un modèle autre que sa mère : une grande intimité, un échange confiant avec cette femme qui a eu de l'influence sur elle, sans rien retirer à sa relation étroite avec sa mère qui avait l'exclusivité de sa tendresse. Aucune jalousie vis-à-vis du père ne les séparait puisque la belle-mère a rapproché la fille de son père qu'elle jugeait lointain. Rares sont les beaux-parents que leurs beaux-enfants estiment avoir été vis-à-vis d'eux comme un vrai père ou une vraie mère et qui ont su assurer un rôle éducatif auprès de leur bel-enfant, tout en gagnant son affection. Il faut pour cela que la cohabitation avec le bel-enfant ait été précoce. La relation la plus étroite entre une belle-mère et sa belle-fille avait mal commencé, les enfants ne voulant pas qu'on remplace leur mère. L'affection de sa belle-mère a fini par toucher cette petite fille laissée à l'âge de six ans par sa mère retournée à l'étranger, et qui a trouvé en elle une mère de substitution : “ *Tout ce qu'une mère fait, elle l'a fait pour nous, au quotidien.* ” Et une autre jeune fille explique qu'elle

éprouve plus de tendresse pour son beau-père que pour son père qu'elle voit peu. Ainsi, un beau-parent suscite l'affection du bel-enfant si on peut lui parler librement, s'il est permissif, rassurant, ne fait pas de reproches, n'interdit pas, ne s'énerve pas, " le gâte ", l'appelle son enfant, le traite comme s'il était son enfant. Mais ne pas avoir à imposer de contraintes au bel-enfant signifie soit que le beau-parent est patient et tolérant, soit que le bel-enfant est " facile " et " bien élevé ".

c) La pluriparentalité : une exception

La prédominance éducative des mères

La responsabilité éthique et sociale des parents dont Philippe Ariès a montré l'apparition au XVII^e siècle atteint aujourd'hui un degré sans précédent dans l'histoire et c'est la mère qui a intériorisé le plus intensément cette norme de la condition parentale responsabilisée.

Les jeunes que nous avons rencontrés sont presque unanimes : "Ma mère était plus présente car elle avait des horaires fixes et était là pour la sortie de l'école. Elle était très proche de nous."

La séparation des parents ne va qu'accentuer une disparité qui est présente d'emblée, profondément inscrite dans les représentations des enfants. Aussi, au moment de la séparation des parents, la mère apparaît non seulement comme celle des deux parents à laquelle l'enfant est lié le plus intimement, mais aussi celle qui saura le mieux le pousser à la réussite. Contrairement à la thèse courante (Bertaux, Delcroix, 1991), la fragilité des liens père-enfant n'est pas le produit de ce qui serait la logique irrationnelle d'un appareil judiciaire accordant par principe la garde aux mères, sans égard pour l'investissement éducatif et affectif des pères d'aujourd'hui. Ce choix ne fait que prolonger la situation d'avant la séparation où c'est la mère qui s'occupait principalement des enfants. Acok et Demo concluent ainsi leur synthèse des recherches américaines : « Le modèle clair et net est celui selon lequel les mères prennent en charge les enfants de tous les âges à un haut degré et à travers tous les types de famille. »(Acock, Demo, 1994)

Avec la séparation des parents, cette prééminence de la mère s'accroît encore, d'autant que les couples sont le plus souvent d'accord pour laisser la garde à la mère, et que celles-ci mettent souvent davantage de temps à recomposer que les pères. Même dans des conditions matérielles difficiles, c'est l'occasion pour les enfants de développer encore avec leur mère une relation forte et souvent fusionnelle. La reconstitution de la famille n'apparaît transformer, que pour une minorité de jeunes, l'importance des liens affectifs et des places éducatives établis pendant la phase monoparentale. Excepté une minorité, les relations entre les enfants et leurs mères sont présentées comme chaleureuses et intimes, y compris dans les cas où la mère est non gardienne. Les beaux-pères en témoignent aussi. Les mères surenchérisent. Quant aux jeunes, presque tous disent qu'ils entretiennent une relation chaleureuse et confiante avec leur mère. Cela est vrai indépendamment de la relation du jeune à son beau-père, dont les difficultés n'entament qu'exceptionnellement son intimité avec sa mère. Nous allons le voir, lorsque c'est la belle-mère qui est mal supportée, les jeunes ne se sentent pas bien chez leur père. Au contraire, les jeunes interrogés disent tous se sentir bien chez leur mère même quand ils n'aiment pas leur beau-père. Ils disent tous s'entendre très bien avec elle, à deux exceptions près.

Et même quand une relation très positive s'est créée avec la belle-mère, cela ne retire rien à la mère. La vraie famille du jeune, celle où il se sent chez lui, c'est d'abord chez sa mère, même si ces jeunes s'entendent bien avec leur père, même si leurs relations sont tendues avec leur beau-père.

Cette qualité de la relation à la mère maîtresse de maison se traduit par le fait que les jeunes se sentent chez eux chez leur mère. Il est vrai que certains jeunes prennent leur indépendance tôt en raison des difficultés de cohabitation avec leur beau-père... Tous les beaux-enfants se sentent absolument chez eux chez leur mère : "Je me sentais chez moi chez lui, parce que je faisais partie de la vie de ma mère."

Si la relation avec le beau-père est difficile, la relation entre le jeune et sa mère ne semble

pas en dépendre. Elle ne se détériore qu'exceptionnellement au moment de l'adolescence. Le beau-père n'est parfois qu'un élément superfétatoire, toléré par égards pour la mère. Au besoin, le jeune s'arrange pour garder des moments d'intimité avec sa mère en dehors du beau-père. D'ailleurs, même quand cela se passe bien avec le beau-père, les enfants continuent à voir leur mère chez elle sans lui, alors que les pères doivent, quand ils souhaitent voir leurs enfants seuls, les inviter au restaurant, les voir en dehors de chez eux. En revanche, le jeune ne se sent qu'une fois sur deux chez lui chez son père et sa belle-mère. D'abord il est souvent moins bien installé que chez sa mère, par exemple il n'a pas de chambre pour lui dans la plupart des cas. Or, donner, dès qu'on en a les moyens financiers, à un enfant une chambre à lui dans le logement familial est un souci caractéristique du respect contemporain de la construction de l'individu chez l'enfant.

Toutefois, même quand le bel-enfant a sa chambre, il ne s'approprie pas souvent l'espace de cette chambre et n'y laisse pas d'affaires personnelles. Le fait d'avoir une chambre à soi semble permettre au jeune de s'approprier l'espace, d'apporter ses affaires, de décorer les murs, de recevoir des amis. Pourtant quand le père a les moyens de ce luxe et qu'il a le souci de réserver une chambre à l'enfant qui ne vient que par intermittence, souvent ce dernier n'en voit pas l'intérêt, n'investit pas l'espace. Cela étonne ou atteint parfois davantage la belle-mère que le père qui, nous dit-on, ne s'en aperçoit pas, n'a pas son attention attirée par cela et n'en semble pas blessé.

Il y a aussi des belles-mères gardiennes, et leurs beaux-enfants ont comme domicile la maison de cette belle-mère. Ceux-ci disent qu'ils préféreraient être ailleurs, surtout quand le bel-enfant subit la séparation d'avec sa mère et que cette séparation lui est imposée. C'est ainsi parce qu'on ne peut pas faire autrement. Même s'il n'a pas d'autre domicile que celui de sa belle-mère, même si on lui a donné une chambre à lui, le fait qu'il y soit chez lui est moins inconditionnel que chez sa mère. De même qu'une belle-mère aurait souhaité avoir les moyens de payer une chambre à son beau-fils dont elle ne supporte plus la présence, de même des jeunes souhaiteraient partir de chez leur père s'ils en avaient la possibilité économique. Après la recomposition, la mère garde la place centrale et prend les décisions éducatives. Très rares sont les cas où la mère est exclue ou s'exclut des décisions éducatives.

La fragilisation de la paternité : le renoncement des pères séparés

Dans notre enquête, dans la majorité des situations, les hommes (pères et beaux-pères) sont plus ou moins exclus. Dans 46 cas sur 60, nous l'avons vu, les beaux-pères sont exclus ou s'excluent des responsabilités éducatives.

L'un des effets les plus frappants de la séparation des parents réside dans la fragilisation des liens avec le père. Cela "résulte de la manière dont le père se conduit au sein de sa famille lorsque celle-ci est encore unie." "Les liens entre le père et l'enfant résistent assez difficilement à la séparation du couple, du fait de la définition du rôle paternel. En effet, après le divorce, le père se retrouve seul dans un face à face avec ses enfants, dans une relation interpersonnelle à laquelle il n'est pas habitué. Avant il interprétait surtout son rôle de père sous les deux modalités complémentaires que nous avons repérées : le père en tant que pourvoyeur principal de revenus ; le père, membre du couple, en tant que garant de la famille unie" (De Singly, 1996).

En France, parmi les enfants séparés de leur père, d'après l'enquête 1994 (ESFE), 32 % ne le voient jamais, 18 % moins d'une fois par mois et il y a 5 % de non réponse, donc 45 % des enfants seulement voient leur père au moins une fois par mois. On a très peu d'informations sur les pères non gardiens, dont beaucoup se sont effacés de la vie de leurs enfants. Pourtant 36 % des pères séparés ou divorcés avec enfants disent que la séparation d'avec leurs enfants a été la conséquence la plus douloureuse de la rupture (Villeneuve-Gokalp, 1993).

Après le divorce, les hommes se remarient plus souvent que les femmes. Les pères non gardiens, dans la mesure où ils échappent au recensement, ne sont pas faciles à repérer. Les pères qui se désengagent de leurs enfants sont difficiles à interviewer, et d'abord à localiser. Les informations dont nous disposons sur les pères séparés ont été obtenues par

l'intermédiaire des mères. Ceux qui sont le plus en conflit avec la mère sont difficilement joignables. Il faudrait suivre un échantillon de pères longitudinalement à partir de la naissance de leurs enfants. Or en France, l'enquête Famille de 1990 ne s'adresse qu'aux femmes et ignore donc les enfants vivant avec leur père en foyer monoparental. C. Villeneuve-Gokalp dans son article de 1999 « La double famille des enfants de parents séparés » a cherché à mettre en évidence les facteurs de cette perte de contact d'après les résultats de l'enquête ESFE de 1994. Ses conclusions diffèrent sur certains points de celles publiées antérieurement.

La forme de l'union rompue compte moins en 1994 qu'en 1986 : s'il s'agissait d'un mariage, l'enfant avait deux fois plus de chances de garder contact avec son père. En 94, 22 % des enfants de divorcés ne voient jamais leur père, et 23 % des enfants de parents non mariés. Ne pas se marier ne signifie plus un moindre engagement du père dans sa paternité.

La nouvelle situation familiale du père apparaît comme l'élément le plus important. « Les enfants dont le père vit seul ont 2 à 3 fois plus de chances de le voir plusieurs fois par mois, et risquent 3 fois moins une rupture totale que les enfants dont le père a eu d'autres enfants. »

La fréquence des relations varie également en fonction de la situation familiale du parent gardien : que l'enfant vive avec un beau-parent ou non change peu l'importance des contacts avec le parent non gardien. Mais si la mère entretient une relation non cohabitante stable, les enfants ont deux fois plus de chances de voir leur père plusieurs fois par mois que les enfants dont la mère vit seule.

Les aînés voient moins leur père que les cadets : « Les probabilités qu'un adolescent de 15 à 17 ans aille chez son père plusieurs fois par mois sont trois fois moins élevées que celles d'un enfant de 5 ans, et deux fois moins que celles d'un enfant de 10 à 14 ans. En revanche, le risque qu'un enfant ne voie jamais son père est le même à tout âge. » Il semblerait que les adolescents ayant une autonomie de choix à propos du fait de voir ou non leur père, soient à l'initiative d'un ralentissement des contacts avec leur père dans un nombre non négligeable de cas, ce qui serait confirmé par le fait que « le rythme des visites ne soit pas identique pour tous les frères et sœurs. » Seules des enquêtes qualitatives peuvent apporter des explications à ces différences. Il semble que, puisque les adolescents voient moins leurs pères que leurs frères plus jeunes, ce ne soient pas les mères qu'il faille accuser de cette mise à l'écart.

Le désengagement des pères après la désunion varie selon les milieux sociaux : la moitié des enfants de cadres supérieurs voient leur père au moins une fois tous les quinze jours contre 20 % seulement d'ouvriers non qualifiés. D'après l'enquête de 1994, si la mère a bac+3, les enfants ont 4 fois plus de chances de voir leur père au moins deux week-ends par mois, et risquent trois fois moins de ne jamais le voir. Mais nous avons vu que c'est toute la logique des transitions familiales qui est différenciée. Le versement ou le non-versement d'une pension joue un rôle considérable dans les relations entre l'enfant et le parent non gardien, le père le plus souvent. Elle joue en partie directement, l'enfant étant conscient de l'engagement financier de son père en sa faveur, et en partie seulement indirectement, par le ressentiment que la mère développe du fait de l'absence ou de l'insuffisance de ce soutien financier. Les défaillances sont plus fréquentes pour les pensions les plus faibles, et lorsque la procédure de divorce a été conflictuelle. Lorsqu'aucune pension n'est versée par le père, 72 % des enfants ne voient presque jamais leur père, alors que, lorsqu'elle est versée régulièrement, ce ne sont plus que 34 % des enfants qui le voient moins d'une fois par mois (Festy, Valetas, 1993). « Le non-versement de la pension peut inciter certaines mères à s'opposer aux visites, comme l'impossibilité de voir leurs enfants peut amener certains pères à ne plus verser de pension. » Et si globalement, 57 % des parents gardiens touchent une pension alimentaire, cette proportion varie aussi selon le milieu social : près de 70 % des parents gardiens qui ont un niveau supérieur au bac reçoivent une pension, contre 35 % de ceux qui n'ont aucun diplôme (Martin, 1997). D'où l'importance décisive pour les mères peu diplômées de trouver un nouveau conjoint sous peine de sombrer dans une très grande précarité économique.

On estime que les pensions représentent en moyenne 15 % des revenus des pères divorcés,

ce qui est bien peu par rapport au coût d'un enfant. Plusieurs auteurs ont mis l'accent sur le lien entre le paiement de la pension par le père non gardien et le comportement ainsi que les résultats scolaires des enfants, lien confirmé par l'ensemble des enquêtes américaines récentes. Le paiement de la pension a plus d'importance pour le bien-être de l'enfant que les autres critères liés à la maisonnée dans laquelle il vit. Et les effets du paiement de la pension sont positifs indépendamment du temps que les pères non résidents et les enfants passent ensemble. Le fait que les hommes aient plus de ressources que les femmes entraîne une anxiété des mères devant leur plus grand pouvoir économique. Pour beaucoup de femmes, le divorce est une étape vers l'autonomie à l'égard des hommes. La garde conjointe légale limite l'autonomie des mères. Pourtant, un fort pourcentage de mères disent qu'elles aimeraient que le père joue un plus grand rôle dans l'éducation de leurs enfants (Furstenberg, 1988) : c'est qu'une mère peut vouloir que le père s'engage selon ses normes à elle tandis que le père veut aussi contrôler la situation.

On peut s'interroger sur les raisons de cette persistance de la division sexuelle des rôles domestiques, qu'on l'attribue à la permanence de l'oppression séculaire des femmes, ou au goût que ces dernières ont pour le pouvoir maternel. Mais il apparaît que, si nombre de femmes souhaitent un meilleur partage des tâches au sein du couple, le fait de s'occuper de ses enfants n'est pas ressenti par les femmes comme un fardeau, mais plutôt comme un enrichissement de soi. Certains auteurs accusent les mères de décourager les pères d'exercer leur paternité. Pourtant, la plupart des chercheurs s'accordent à dire que, quand les parents se séparent, les conséquences sont différentes pour les femmes et pour les hommes. Pour les femmes, le mariage et la maternité sont des institutions distinctes. Les mères pourvoient aux besoins de leurs enfants, qu'elles vivent ou non avec les pères. Pour les pères, les responsabilités à l'égard des enfants s'exercent au sein du couple. Le divorce désengage l'homme vis-à-vis de ses enfants. Quand les hommes revivent en couple, ils peuvent acquérir de nouveaux enfants, à l'entretien desquels ils pourvoient.

Dans 42 cas sur 60, le père est exclu ou s'exclut de l'éducation de ses enfants. Certains pères sont exclus malgré eux de leur rôle parental par un éloignement géographique involontaire, même si cela ne les empêche pas alors de conserver une relation affective avec leurs enfants et de regretter cette distance.

Certains pères ne s'astreignent pas à une régularité dans l'exercice de leur droit de visite. Ce sont les mères qui doivent non seulement assumer au quotidien, mais s'organiser pour s'adapter aux aléas de l'interprétation fantaisiste du droit de visite par le père, et aider les enfants à supporter les déceptions qu'ils peuvent vivre. La mère est parfois satisfaite que le père s'exclue, quitte à renoncer à la pension, préférant ne rien avoir à partager avec un homme qu'elle méprise profondément. A la mère les contraintes, mais le pouvoir de décider, au père, l'absence de contraintes et la fantaisie. Si l'enfant est attaché affectivement à son père, l'attendre en vain, ne jamais savoir quand il viendra effectivement le chercher, est cruel et sans doute propre à induire méfiance et ressentiment, sauf lorsque le père use de son charme pour se faire pardonner. Un certain nombre de pères s'excluent d'eux-mêmes et s'accommodent rapidement d'une situation où ils peuvent avoir le plaisir de voir leurs enfants quand ils sont disponibles sans les contraintes de l'éducation au quotidien, contraintes dont ils ne sont même parfois pas conscients. Beaucoup d'enfants eux-mêmes témoignent de ce que leur père s'est de moins en moins occupé d'eux. La remise en couple de la mère constitue une occasion pour le père, qui se sent remplacé aussi en tant que père, de s'effacer. Mais même quand le père exerce normalement son droit de visite et d'hébergement, cela ne veut pas dire qu'il assume pour cela des responsabilités éducatives auprès des enfants. Pour plusieurs mères et pour plusieurs jeunes, le père, en fait, est resté un enfant. Il arrive fréquemment alors que la mère regrette vivement ce désengagement du père qui la laisse seule face à de lourdes responsabilités : *“ Les enfants, je les ai tout le temps, il doit les prendre un week-end sur deux et la moitié des vacances. En fait, il les prend n'importe quand, il ne donne pas de nouvelles pendant une semaine, et puis il veut les prendre trois jours de suite, et il oublie qu'ils doivent aller à l'école. Jamais le rythme n'a été respecté. Au début, j'étais ouverte à tout parce que je voulais qu'ils voient leur père. Mais je ne peux jamais faire de projets, il faut que j'assure, que je fasse*

comme s'il ne les prenait pas et puis après... ça me gêne de ne jamais savoir, de ne pas compter sur un week-end libre ou bien d'avoir du temps libre que je n'avais pas prévu. Je ne sais pas la veille s'il va prendre les enfants le week-end. Il ne peut pas prévoir cinq minutes à l'avance. Avec leur père, les enfants font ce qu'ils veulent, sauf quand il est en colère. Il n'est pas du tout éducateur, il est nul en tant qu'autorité ; chez lui les enfants font ce qu'ils veulent. En revanche quand les enfants l'embêtent trop, il se met à hurler. Jamais il ne demande un bulletin, ou comment va l'école. Ce qu'il fait de bien avec eux, c'est qu'il les emmène faire du sport. Sinon l'autorité, c'est toujours moi. Il ne participe pas assez à l'éducation des enfants. Il est très égocentrique, tout investi dans sa vie professionnelle. Jamais il ne bouleversera ses propres occupations ou ses propres rendez-vous.” Les mères supportent souvent les incertitudes du père qui font de l'organisation de la vie des familles recomposées un casse-tête éprouvant, parce qu'elles sont convaincues que l'intérêt de leur enfant est qu'ils continuent, quoi qu'il leur en coûte à elles, à garder le contact avec leur père. La réaction de la mère de Karine, qui cherche à évacuer un père qu'elle juge discrédité, est exceptionnelle parmi nos interviewés.

Les jeunes mentionnent fréquemment que leur mère les pousse à garder le contact avec leur père, alors qu'ils n'en ont guère envie. Il serait donc tout à fait injuste d'accuser les mères en général de cette mise à l'écart des pères qui a bien d'autres causes que leur volonté de l'exclure.

Il ne faut bien entendu jamais oublier de nuancer et des pères s'occupent activement de leur enfant et ne négligent pas d'avoir des exigences éducatives. Mais un engagement du père non gardien vis-à-vis de la scolarité de ses enfants est assez exceptionnel.

Il faut noter aussi que la coopération amicale des ex-conjoints, qui est rapportée dans presque un tiers des cas, rend possible mais n'implique pas nécessairement le partage effectif des responsabilités éducatives. “Il faut que j'assure”, “Leur père est un enfant”, “Je ne peux pas compter sur lui”, nous retrouvons ce leitmotiv dans la majorité de nos entretiens avec les mères, et son écho dans les entretiens avec les jeunes, qui nous renvoient que c'est leur mère qui les a élevés.

Que le père remplisse son droit de visite n'est pas une garantie qu'il assume sa responsabilité éducative, car il n'est pas facile d'exercer une telle responsabilité par intermittence. Ce dont la mère se plaint souvent, c'est que le père souhaiterait continuer, comme il le faisait dans la famille unie, à avoir un libre accès à son enfant, sans être astreint à assumer régulièrement sa part des contraintes. D'après les réponses que les jeunes et les mères nous ont faites, les pères sont peu habitués à la gestion quotidienne et au tête-à-tête avec leurs enfants. Aller chez son père le week-end signifie pour un adolescent d'aujourd'hui se priver de ses copains, de son environnement et de ses loisirs habituels, pour rejoindre un homme dont il ne partage pas nécessairement les goûts et les intérêts. Certains pères profondément investis dans leur paternité en sont réduits à acheter une télévision à très grand écran ou à proposer à leurs enfants de préparer leur permis par la conduite accompagnée pour les attirer chez eux ou garder contact avec eux. Il est alors compréhensible que ceux qui n'ont pas les moyens financiers et culturels de telles stratégies se laissent marginaliser devant les difficultés d'une relation intermittente, et désinvestissent des enfants pour lesquels ils ont l'impression qu'on ne leur demande que de payer. Et même si certains pères réussissent ainsi à attirer leurs enfants auprès d'eux, que reste-t-il alors de l'exercice de la paternité et de ses fonctions structurantes ?

Toutes les données révèlent la forte persistance du clivage des rôles paternel et maternel. L'ensemble des travaux dans ce domaine le montre : que les mères travaillent et que les pères soient plus impliqués dans les soins donnés aux enfants “*ne signifie pas une logique de commutativité des places, mais un processus d'euphémisation du partage des rôles sexuels.*” (Lipovetski, 1997)

Contrairement aux protestations des associations de pères, les décisions de garde amiables ou contentieuses ne font que poursuivre le plus souvent le partage des rôles existant entre l'homme et la femme, partage qui a beaucoup moins évolué que l'on veut le faire croire. D'ailleurs beaucoup de pères divorcés ont plus de contact en tête-à-tête avec leurs enfants que les pères dans les familles à deux parents, car les pères dans les familles non divorcées ne passent pas beaucoup de temps avec leurs enfants.

Ainsi la famille recomposée reste le plus souvent matricentrée. Notre enquête tend à montrer pourtant que la séparation des parents comme la remise en couple de la mère ne changent pas grand chose à la monoparentalité éducative maternelle qui caractérise la famille contemporaine. Les relations de genre n'évoluent plus guère. Le père dans la famille unie préfère aujourd'hui rester proche de son enfant quitte à renoncer à se faire obéir : il ne veut plus de son antique rôle d'autorité. Il ne veut plus punir puisqu'il veut que son enfant l'aime. Surveiller l'enfant, lui imposer des contraintes sociabilisantes, les parents unis eux-mêmes semblent accorder moins d'importance qu'autrefois à cet aspect peu gratifiant du rôle parental, et il nous semble clair qu'il est tout à fait abandonné par la plupart des pères non gardiens. Dans notre enquête, aucun suivi scolaire n'est assuré par le père à une seule exception près, au foyer non gardien. Quelques rares beaux-parents gardiens se sentent concernés. On peut en tirer une assertion capitale, celle de la monoparentalité éducative. Alors que la mère prenait en charge la plus grande part de l'éducation des enfants déjà dans la première famille, si l'absence du père libérait une place, elle n'est pas remplie par le beau-père, même quand ce dernier accepte de la prendre. De plus, le modèle de substitution (plus fréquent quand l'enfant est jeune et dans les milieux populaires) va-t-il s'effacer avec les progrès de la coparentalité ?

Le père continuant à garder contact avec ses enfants, le beau-père reste sur la réserve. Il joue un rôle spécifique, mais tout à fait mineur, se contentant d'être le compagnon de la mère. La mère reste seule en première ligne, et médiatise la relation enfant beau-père encore plus qu'elle ne le faisait pour la relation enfant-père.

Par rapport à la précarité de l'alliance conjugale, la lignée est le lieu de la permanence. Les liens avec la belle-famille sont rompus ou fragilisés après un divorce pour 71 % des gendres et 62 % des brus. Une mère séparée sur quatre seulement affirme être en bons termes avec les grands-parents paternels de ses enfants. On met souvent l'accent sur le fait que la séparation des parents conduit à renforcer le rôle des grands-parents auprès de leurs petits-enfants. L'allongement de la durée de la vie, l'amélioration de la santé et du bien-être des retraités permettent à ces derniers de jouer un rôle considérable auprès de leurs petits-enfants (Segalen, Attias-Donfut, 1998). Au moment du divorce, la femme se tourne souvent vers ses propres parents et reçoit d'eux un soutien affectif, économique, et une aide quant à la garde des enfants. Le contact est moins étroit du côté de la lignée paternelle même si, quand le lien des enfants avec le père se distend, les grands-parents paternels réussissent souvent à le maintenir.

Conclusion

A) Scénario du pire : matricentralité. On voit apparaître de nouvelles inégalités souvent socialement marquées.

B) Scénario d'espoir :

- vers l'inconditionnalité du lien de filiation et la réassurance du lien père-enfant.

- vers une place générationnelle du beau-parent reconnu avec ses droits et ses devoirs.

Ces nouvelles inégalités pourraient être repérées et surmontées si notre société se déprenait de l'illusion selon laquelle il suffirait d'aimer, laissant à chacun, dans le quant-à-soi du privé, le soin de réinventer sa famille.

Référence bibliographique

Sylvie Cadolle, *Etre parent, être beau-parent, la recomposition de la famille*, Odile Jacob, 2000

II. « Familles recomposées, un défi à relever... », *le débat*

La naissance d'un enfant dans un foyer recomposé peut faire naître un lien affectif très fort de la part des ½ frères et sœurs utérins envers celui-ci.

A l'inverse, l'enfant de la compagne du père peut faire naître de la réticence car cette naissance signifie également la fin des espoirs que les parents se remettent ensemble.

Par loyauté envers l'autre parent, des réactions négatives apparaissent. Elles cessent dès que l'enfant paraît, s'il peut s'en occuper. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de jalousie.

Dans mes enquêtes, en général, on trouve une bonne relation sauf si les autres enfants ne le connaissent que très peu. Parfois on trouve un écart d'âge important : un enfant de 20 ans peut avoir un petit frère et une petite sœur par son papa et il arrive aussi qu'ils ne se connaissent pas du tout. S'ils se connaissent, s'ils ont un vécu ensemble, il naît un lien très positif.

Concernant les quasi-frères et les quasi-sœurs : les relations sont très diversifiées, optionnelles. Cela dépend de l'âge auquel ils se sont rencontrés.

S'il y a recomposition après la puberté, ils peuvent sortir ensemble. C'est une façon de dire qu'ils ne sont pas de la même famille.

Si la recomposition a lieu avant la puberté, ils ne sortent pas ensemble car cela renverrait à une situation d'inceste.

Peut-on dire qu'il y a une déperdition de la famille ?

Il me semble au contraire qu'on attend aujourd'hui beaucoup de la famille. La conception de la famille affective (fondée sur l'amour) est récente.

La résidence en alternance peut-elle favoriser la place du père ?

Est-ce de l'intérêt de l'enfant, de la famille ? Il y a eu une évolution juridique depuis 1975 qui veut lutter contre la fragilisation du lien avec le père. Cela a donné naissance au divorce par consentement mutuel, puis à l'autorité parentale conjointe (1987) et enfin depuis 2002, une nouvelle loi sur l'autorité parentale veut préserver le lien avec le père en exigeant la coparentalité.

Les enfants ne peuvent pas changer de parents.

Selon la loi, la résidence alternée peut être réalisée même si l'un des parents n'est pas d'accord. Elle est souvent imposée à la mère qui n'en veut pas.

Il faut cependant être vigilant, lorsqu'un des deux parents n'est pas d'accord, il y a parfois des raisons.

A quel moment peut-on refaire sa vie ? après l'adolescence ? une fois qu'ils sont majeurs ?

Les enfants souhaitent que les parents reprennent leur vie de couple. Est-ce qu'il y a un bon âge, un bon moment ? Les recompositions faites lorsque les enfants sont petits se passent mieux. On peut noter également que les enfants des familles recomposées quittent le nid plus tôt. Les jeunes que j'ai interrogés dans mes enquêtes sont souvent plus mûrs que les autres, prêts à travailler. Il semble que la période d'adolescence ne soit pas le meilleur moment.

Le beau-parent idéal ?

Il n'y a pas de vocation spécifique à la beau-parenté. Cela implique beaucoup de courage. Si l'on est conscient de la difficulté, on est déjà à moitié sauvé. Il faut y aller prudemment. On n'est pas obligé d'habiter ensemble tout de suite.

Comment trouver sa place de belle-mère ? (situation présentée par une personne dans la salle)

C'est un sérieux handicap. Il faut attendre que l'enfant ait une certaine autonomie par rapport à sa mère. Si l'enfant est tout petit, il porte souvent des sentiments inconscients : la mère ne peut s'empêcher de transmettre sa haine à l'enfant. Aimer sa belle-mère, c'est donc trahir sa mère.

Peut-être, peut-on dire à l'enfant qu'on ne veut pas remplacer sa mère, avoir une conversation la plus franche possible avec l'enfant...

Quelle place donne-t-on à la parole de l'enfant, quand l'enfant ne veut pas aller chez le père ou la mère ?

Depuis 2002, les juges favorisent systématiquement le lien avec le parent même si l'enfant ne veut plus y aller.

Aujourd'hui, l'on peut penser que l'on crée parfois des situations pathologiques, en ne tenant pas compte de la parole de l'enfant. Il existe des parents nocifs.

Y a-t-il des spécificités des familles recomposées par rapport aux familles traditionnelles ?

Les parents sont écorchés vifs, portent en eux une culpabilité du fait qu'ils ont fait vivre quelque chose de dur à leurs enfants. Il y a aussi une part de responsabilité chez les enfants.

Parmi les familles recomposées, on peut dire qu'un tiers vont plutôt bien, un tiers « ça va » et un tiers, ce n'est pas très brillant.

Et les familles multirecomposées ?

Il y a des trajectoires familiales complexes. Les rôles et la place des beaux-parents ne peuvent pas être de substitution. Il n'y a pas de statut juridique du Beau-parent. La multirecomposition est toujours une épreuve pour l'enfant.

Existe-t-il des livres qui peuvent aider les enfants ?

Il existe effectivement des livres sur le thème de la marâtre (la marâtre, la mauvaise fée).

Je pense aussi à un livre d'Anne Fine : "Le jeu des 7 familles" (pour les 10/11 ans) ou à "L'amoureux de ma mère".

La médiation familiale peut-elle aider dans les situations difficiles ?

Si les deux parents sont de bonne foi et aiment leurs enfants, la médiation familiale apporte un grand bénéfice à la situation.

La médiation vise la coparentalité. Or, celle-ci n'est pas possible dans tous les cas.

III. « Familles recomposées, un défi à relever... », l'évaluation

Nombre de personnes présentes : 59 (dont 10 organisateurs)

Nombre de fiches remplies : 47 (= 96 % hors organisateurs)

1- Pensez-vous que ces rencontres sont :

Nécessaires **21 = 45 %**

Utiles **36 = 77 %**

Autres : *Dans mon métier, on est souvent confronté à ces situations (3) – On peut tous être amenés à être une famille recomposée (2) – Intéressant, ouverture sur des problématiques d'actualité – C'est utile pour mieux faire face aux problèmes – Utile pour tous, que ce soit pour ceux qui ont vécu cette situation de famille recomposée, ou non (ou pas encore) – Bien, comme d'habitude – La séparation est un échec, souvent une épreuve, autant travailler à aider les parents à faire le mieux possible – Ces rencontres peuvent être une aide précieuse pour des parents et adultes en questionnement. Des problèmes auxquels on n'avait pas pensé – A l'heure actuelle, on est beaucoup à la recherche d'aide pour mettre plus de chance de son côté, et réussir sa vie à tous points de vue –*

2- Cette conférence a-t-elle répondu à vos attentes, à vos interrogations ? Etes-vous :

Très satisfait	}	11	89%
Satisfait		31	
Moyennement satisfait		3	
Non satisfait		1	
Non réponse		1	

↳ Très satisfaits et satisfaits : pour quelles raisons ?

Intervenante intéressante (4) – Problème concret de la société actuelle (2) – C'est la suite des dernières conférences – La conférencière connaît très bien le sujet – Riche par les apports de bibliographie – Très claire, éclairage très intéressant sur l'évolution de la famille – Soulève des problèmes intéressants. Cette conférence approfondit la vision de la recomposition familiale – Concret, clair, structuré, qualité de l'intervenant, apport de réponses – Beaucoup d'humour malgré le thème qui reflète des situations difficiles – Sens de la dérision, on en redemande – Echanges enrichissants, intervenante intéressante et dynamique, réponses données suite à des situations rencontrées – Réponses à des attentes que j'avais – Plusieurs situations proposées en analyse font que chacun peut s'y retrouver – Cela m'aide à connaître ce qui se passe dans les familles, apporte des conseils, des pistes de réflexion à poursuivre – Echanges très intéressants entre intervenante et public – Cela m'a apporté une certaine vision de la famille recomposée avec les avantages et les inconvénients que l'on peut rencontrer au quotidien – Juste, agréable, vrai – Cela permet de se dire qu'on n'est pas un cas isolé et donne des pistes pour continuer quand on aurait envie de faire marche arrière, invite à rester patiente – Cette conférence nous éclaire face à des situations que l'on vit, et où l'on n'est pas forcément objectif au quotidien – Cela permet de partager les problèmes, de se sentir moins seule (belle-mère) – Apporte une vue de ce que peuvent vivre mes petits enfants actuellement suite au départ de notre belle-fille avec un nouveau mari ; la souffrance de mon fils de se retrouver seul sans femme et sans ses enfants qu'il adore. Je m'inquiète pour leur devenir – J'avais des questions, mais trop personnelles pour être posées en public

↳ Moyennement satisfait et non satisfait : pour quelles raisons ?

Exposé très intéressant mais qui est resté descriptif. Le débat est allé plus loin – Trop succinct – Le concret de la présentation est agréable mais peut-être manquerait-il une approche sociétale. En tout cas, j'aurais souhaité un approfondissement théorique – Mots trop compliqués, soutient trop les beaux-parents

3- A quel titre êtes-vous venu à cette conférence ?

Profil des 47 participants ayant répondu au questionnaire :

↳ 31 parents (= 66 %), parmi lesquels

17 sont venus uniquement à titre de parent (9 n'indiquent pas d'activité professionnelle, 1 est mère au foyer, 1 enseignant, 1 cadre, 1 gestionnaire immobilier, 1 secrétaire, 1 agent administratif, 1 aide soignante, 1 chauffeur), 14 sont venus simultanément à titre de parent et de professionnel.

↳ Autres : 1 retraité, 1 élu, 4 sont venus simplement à titre d'information personnelle.

↳ 12 sont membres d'associations.

↳ 10 personnes sont venues à titre exclusivement professionnel (= 21 %) :

↳ Parmi les personnes concernées par le sujet au titre de leur profession, les domaines représentés sont :

- médico-social : 6
- enseignement : 1
- petite enfance : 1
- représentant religieux : 1
- non précisé : 1